

Image not found or type unknown



Particulier, puis je vendre mon bois de chauffage

Par **jasko24**, le **14/03/2015** à **09:50**

bonjour,rrnrJe suis propriétaire d'une forêt et je voudrais vendre environ 50 stères de bois de chauffage dans l'année. J'aimerais être dans la légalité et, pour créer une auto entreprise, cela n'en vaut pas la peine. Que me conseillez-vous ?rrnrMerci.